

République Française.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Marine & Colonies.

Etat-Major Général.

Port de Brest.

Conformément aux ordres de M^r. Le Vice-Amiral Préfet Maritime,

Il est ordonné à Monsieur — Joud'huise
Jean Claude, Enseigne de Vaisseau, de débarquer
de la ^{cette} de charge d'Anber et de continuer
ses services à Brest

[Signature]

Le présent sera enregistré aux Bureaux des Recrues, des Armement,
et communiqué au Contrôle.

Enregistré au Secrétariat
de l'Etat-Major Général
F^o 14 du contrôle
Le Chef du Secrétariat,

Brest, le 17 Juillet 1852

Le Contre-Amiral Major Général,

Guérin



Sur. aux Recrues
Fr. Maurin

J. Dubouix
Envoyé aux armements
Daune

Hu au Contrôle

C. Hamon

faire connaître votre adresse à la majorité G^l S. S. S.

Republique Française

Ministère de la Marine et des Colonies

Marine & Colonies

Port de Paris

Etat Major Général

Conférence aux Colonies de la République Française

Le 15 Mars 1854
Monsieur le Ministre
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
le rapport que vous m'avez demandé
par votre lettre du 10 courant.

Je prie de croire, Monsieur le Ministre,
à l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Marine et des Colonies
G. de La Roche

Le Secrétaire Général
J. de La Roche



[Faint handwritten signature and notes at the bottom left]

[Faint handwritten notes at the bottom right]